

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/09/128

Objet : 128 - VN24059 Aménagement de la rue de l'Eglise et de la rue de St-Sever à St-Germain-de-Tallevende – Avenant 2

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition de l'entreprise EIFFAGE ROUTE IDF Centre Ouest SAS,

Décide

- De donner son accord à la signature de l'avenant 2 concernant le marché n° VN24059 Travaux d'aménagement de la rue de l'Eglise et de la rue de St Sever située à Saint Germain de Tallevende, commune déléguée de Vire Normandie avec l'entreprise titulaire EIFFAGE ROUTE IDF Centre Ouest SAS, domiciliée ZA de la Papillonnière – rue Fulgence Bienvenue – 14500 VIRE NORMANDIE.

Le présent avenant est rendu nécessaire afin d'ajouter les prix suivants au BPU de l'accord-cadre :

N° Prix	Désignation des travaux	Unité	Prix Unitaire HT
122 PN	Mot Zone 30	U	405,00 €
123 PN	Marquage au sol zigzag bus jaune	U	110,00 €
124 PN	Marquage au sol à la résine dent de requins	U	34,50 €
125 PN	Fourniture et pose de panneau C27	U	270,00 €
126 PN	Fourniture et pose de panneau C6	U	270,00 €

Fait à Vire Normandie, le 11 septembre 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250918-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2025
Publication : 18/09/2025

Décision du Maire n°2025/09/128 du 11 septembre 2025



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.